

POSTULAT

Auteur Mathieu GIROUD, PDCB, Franziska BINER, CVPO, Thomas BIRBAUM, PLR et Damien RABOUD, UDC

Objet Décentralisa-Sion de l'administration

Date 17/06/2020

Numéro 2020.06.197

Lors de sa session de mai 2018, le Grand Conseil a approuvé la création du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI). Dans les objectifs stratégiques de ce fonds (art. 2, al. 2), il est défini que « l'Etat veille à un déploiement géographique des investissements immobiliers sur l'ensemble du territoire cantonal en prenant en compte l'évolution démographique, une répartition équitable des emplois étatiques et une proximité optimale de ses services pour les citoyens ».

A la lecture des comptes 2019, nous pouvons constater que sur les principaux projets d'investissements en cours, neuf concernent des locaux sis dans les districts de Sion et de Sierre ; alors que seuls quatre autres concernent les districts de Monthey et de Brigue. Or, à la réponse à la question écrite N°59 concernant la distribution des postes étatiques sur l'ensemble du canton, les chiffres transmis par le Conseil d'Etat montrent clairement qu'il existe déjà aujourd'hui un déséquilibre dans la distribution des postes de l'administration cantonale (y-compris Police cantonale ; hors enseignement, hôpitaux et pouvoir judiciaire) parmi les trois régions constitutionnelles.

En effet, 74% des postes de l'administration cantonale se trouvent dans le Valais central alors que seuls 40% de la population valaisanne y résident (à noter que 54% des collaborateurs de l'Etat du Valais résident dans le Valais central). Il semblerait donc que pour les investissements actuels et à court terme, à l'exception de la rénovation de la Castalie et de l'hôpital de Brigue, le Conseil d'Etat n'ait pas encore intégré pleinement l'objectif stratégique du fonds FIGI dans ses décisions d'investissements.

En cette période spéciale de pandémie, nous avons pu le constater, les moyens technologiques actuels permettent aux collaborateurs de se connecter à distance et de travailler depuis n'importe quel emplacement. Avec une numérisation de l'administration, une centralisation géographique forte des services de l'Etat dans le Valais central n'a donc plus de raison d'être. Ainsi une répartition plus équitable des postes de travail sur l'ensemble du territoire permettrait non seulement de rapprocher les collaborateurs de leur domicile, mais aussi de décharger le Centre d'un trafic toujours croissant.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat d'établir, et de mettre en oeuvre, une vraie stratégie qui a comme objectif de répartir équitablement, sur l'ensemble du territoire, les places de travail des collaborateurs de l'administration cantonale et qui prend en compte les nouvelles possibilités offertes par le télétravail, le jobsharing ou le partage de bureaux.